

Article 7 : Contrôles

Les coureurs seront contrôlés au moins une fois sur les 3 circuits. Tout athlète n'ayant pas été pointé entrainera l'élimination de l'équipe.

2016 – 3 circuits – le circuit 2 se court à 2 coureurs qui doivent arriver ensemble sur la ligne d'arrivée.

Article 8 : Ravitaillements

Les points de ravitaillement de la manifestation seront répartis sur les parcours tous les 5 km environ et à l'arrivée par l'organisation.

Article 9 : Parking

Pour le bon déroulement de la manifestation 1 SEULE voiture par équipe est vivement conseillé. ON NE BOUGE PAS SA VOITURE.

Article 10 : Annulation / Désistement

En cas de force majeure de décision préfectorale ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se verra le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les équipes qui se désisteront 15 jours précédant la course ne seront pas remboursées des frais engagés.

Article 11 : Droits d'image / Droits d'accès

Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou vidéo concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Demande par simple lettre pour que vos coordonnées soient radiées de nos fichiers pour utilisation future.

Article 12 : Médical / Certificat médical

Couverture médicale Conformément au règlement des courses hors stade

Certificat médical daté de moins d'un an comportant la mention « apte à la course à pied en compétition »

Article 13 : Responsabilités

Chaque concurrent s'engage à courir en respectant les règles habituelles du code de la route. Le Spiridon du Tarn décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis de l'organisateur.

Article 14 : Résultats

Ils seront affichés à la salle des Spectacles de Gaillac dès la fin de la course – sur internet www.spiridondutarn.fr - REMISE des RECOMPENSES – TIRAGE AU SORT seront effectués lors du repas d'après course à la salle des Spectacles de Gaillac.

REPAS et RECOMPENSES SE DEROULENT A LA SALLE DES SPECTACLES DE GAILLAC

Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement

*l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

Remise des dossards :

Samedi 19 novembre 2016 de 14h00 à 18h00 à la Salle des Spectacles de Gaillac
Dimanche matin de 7h00 à 8h15 à LA CAVE DE LABASTIDE

À LA FIN DE L'ÉPREUVE, LES VOITURES REJOINDRONT LA SALLE DES SPECTACLES DE GAILLAC
POUR LE TRADITIONNEL REPAS ET LA REMISE DES RÉCOMPENSES



LA «SORTIE» DU GAILLAC PRIMEUR*

Le 20 novembre 2016 à 8h30
CAVE DE LABASTIDE



Limité à 200 équipes

17^{ème} Édition